



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 753

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 753 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 13 888 000 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 28 octobre 2025.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 novembre 2025.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 25 novembre 2025.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier